



Arrêt de travail chômage partiel et jours de carence

Par stephduv

bonjour. je suis actuellement en chômage partiel. je travaille mais je souhaite savoir si dans le cas d'un arrêt de travail pour maladie (hors covid 19) est ce que les 3 jours de carence sont toujours d'actualité étant donné le chômage partiel ? je suis un peu perdu avec tout ça..
en vous remerciant par avance de votre réponse.

Par tactac67

Bonjour,
Contactez directement la DIRECCTE et la CPAM de votre département. Vous aurez une réponse plus fiable que sur un forum.

Par stephduv

merci

Par ESP

Bonsoir

Vous aurez une réponse plus fiable que sur un forum.

A quoi sert-il de vouloir intervenir sur un forum sans essayer d'apporter un éclairage !?

Le décret précise pour les arrêts liés à la voix et prolonge également la suppression des jours de carence pour d'autres arrêts de travail : ceux délivrés aux personnes vulnérables, ainsi qu'aux parents devant garder leur enfant à la suite de la fermeture d'un établissement scolaire et ne pouvant pas télétravailler.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14577]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14577[/url]

[url=https://sante.journaldesfemmes.fr/fiches-sante-du-quotidien/2676275-arret-travail-maladie-covid-cas-contact-positif-garde-enfant-carence-indemnisation/#arret-maladie-classique]https://sante.journaldesfemmes.fr/fiches-sante-du-quotidien/2676275-arret-travail-maladie-covid-cas-contact-positif-garde-enfant-carence-indemnisation/#arret-maladie-classique[/url]